

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission N° 49

chargée de l'examen du préavis 2019/26

« « Politique de lutte contre les discriminations visant les personnes LGBTIQ - Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts " Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network " - Réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez " Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie "»»

Présidence :	M. Alain HUBLER
Membres présents :	Mme Karine BEAUSIRE BALLIF Mme Anne BERGUERAND (remplaçant Mme Sara Gnoni) M. Matthieu CARREL M. Jean-Luc CHOLLET M. Valentin CHRISTE Mme Thérèse de MEURON M. Robert JOOSTEN M. Roland PHILIPPOZ Mme Sandra PERNET (remplaçant Mme Graziella Schaller) M. David RAEDLER M. Yvan SALZMANN
Représentants de la Municipalité et de l'Administration :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de Sécurité et économie
Notes de séance :	Mme Yolande GERBER, adjointe au délégué à l'Observatoire de la sécurité

Lieu : salle de conférences 157, Port-Franc 18, Lausanne

Date : vendredi 27 septembre 2019 de 15h00 à 17h00

Présentation du préavis

Après les présentations d'usage, le conseiller municipal rappelle que la lutte contre les discriminations LGBT constitue l'un des points du Programme de législature de la Municipalité. Certaines compétences communales peuvent être activées dans ce sens. Après l'analyse de la situation générale, l'établissement d'un inventaire, le recensement des actions en faveur des personnes LGBTIQ à Lausanne tant à l'interne de l'administration communale qu'à l'externe, il sera possible de développer un plan d'action. Celui-ci fera l'objet d'une consultation à l'interne et auprès des parties concernées, puis intégré dans un préavis municipal, qui sera soumis au Conseil communal. Il ajoute que le rapport répond également au postulat de Mme Bouchez proposant de marquer symboliquement la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, qui a lieu chaque année le 17 mai. La Municipalité propose de hisser le drapeau arc-en-ciel sur l'Hôtel-de-Ville, comme elle l'avait déjà fait par le passé, mais aussi d'illuminer aux couleurs arc-en-ciel l'Usine de Pierre-de-Plan et la Place de la Navigation. Enfin, ce rapport répond au postulat de Mme Porchet demandant l'adhésion au « Rainbow Cities Network », un réseau que la Municipalité rejoindra dans un futur proche. Il précise que Mme Gerber se rendra à cet effet en tant qu'observatrice à la prochaine séance annuelle de ce réseau.

Discussion générale

Une majorité de commissaires s'exprime pour relever la qualité de ce rapport-préavis, pour en souligner son excellent niveau de documentation et pour relever que la Municipalité ne se contente pas d'envisager la lutte contre les discriminations LGBT dans le cadre strict de son rôle d'employeur.

Si des commissaires relèvent une approche dans laquelle l'être humain transcende toutes les catégories dans lesquelles on veut le classer ce qui permet de comprendre les choses comme étant ouvertes, de manière sereine et tolérante d'individu à individu et de personne à personne, un autre a de la peine à défendre la minorité en tant que minorité, plutôt que l'individu et ses droits

Conseil communal de Lausanne

fondamentaux et s'inquiète des conflits pouvant survenir entre minorités ayant des revendications qui vont à l'encontre les unes des autres.

Enfin, un commissaire se demande pour quelle raison ce rapport-préavis a été confié à l'Observatoire de la sécurité. Il lui est répondu que cela résulte du fait que la répartition des tâches entre les directions a été effectuée dans le cadre du Programme de législature et que, surtout, l'Observatoire de la sécurité réunit des compétences dans les sciences humaines qui permettent d'aborder ces thématiques au-delà de la question pénale ou policière.

Étude du préavis point par point

Seuls les points ayant suscité des commentaires sont mentionnés.

1. Résumé

A la question de savoir où en est la consultation des services de l'Administration communale annoncée pour l'automne 2019. Le conseiller municipal explique qu'il n'y a que deux personnes pour s'occuper de cette consultation et qu'elles ont d'autres tâches. La consultation avance bien à Police, mais la question de savoir comment consulter les autres services prend davantage de temps.

4. Glossaire

Un commissaire félicite l'auteur du rapport d'avoir évité les écueils propres à la rédaction de définitions, donc de catégorisation, de certains termes désignant des minorités. Il relève que le fait de se baser sur des références universitaires y est pour beaucoup et est à saluer.

Un autre commissaire estime que la définition du « coming out » devrait renvoyer également aux nombreux moments de la vie lors desquels une personne doit annoncer son orientation sexuelle ou son identité de genre, et pas uniquement à ce moment de prise de conscience. Mme Gerber comprend très bien cette remarque. Elle avait choisi cette citation pour faire apparaître le caractère souvent douloureux de ce « premier » « coming-out ». Elle admet que ces « coming-out » se répètent tout au long de la vie et dans différents domaines, notamment professionnels comme il est relevé dans le rapport-préavis.

5. Préambule

5.1. Une population particulièrement exposée à différentes formes de violences et d'inégalités :

Un commissaire fait une remarque à propos des résultats d'une enquête qui précise : « 40% des hommes interrogés s'étaient abstenus de certains comportements dans l'espace public pour éviter des désagréments liés au fait d'être identifiés comme hommes étant attirés par les hommes ». Selon lui il s'agit là de bonnes mœurs et de bienséance, qui ne concernent pas uniquement les minorités. Cela n'est pas faire preuve de discrimination à l'égard d'une catégorie pour autant que tout le monde ait la même définition de ce que cela signifie de « se tenir correctement en ville ». Une discussion s'engage sur ce que signifie « se tenir correctement en ville » pour les uns et pour les autres. Il en ressort que, souvent, des comportements considérés comme acceptables dans l'espace public pour les personnes hétérosexuelles doivent être confinés à la sphère privée pour les personnes homosexuelles, alors qu'il est question ici de se donner la main ou de s'embrasser mais pas de comportements plus lascifs. Il en ressort également que tout est question des limites que l'on fixe aux comportements acceptables pour les uns et pour les autres. Cette dernière question n'aura pas de réponse.

La fin de ce chapitre suscite les remarques suivantes :

Une commissaire estime que le cœur du débat est de savoir comment lutter contre les discriminations dont il est question. Une campagne de sensibilisation lui semble opportune.

Une autre commissaire avance qu'il serait utile de se pencher sur la façon dont les formulaires administratifs sont construits. Il s'agit là de quelque chose de très concret, mais qui constitue déjà une réponse sur comment rendre visibles et réfléchir à ces discriminations et à l'inclusion. Cette remarque suscite plusieurs prises de paroles portant sur la récolte des données dont l'administration

Conseil communal de Lausanne

est trop friande en particulier sur celle des données liées au genre.

Un troisième commissaire regrette l'absence de considération sur les conséquences de la discrimination chez les jeunes : suicides, pertes d'emploi, etc.

Un quatrième commissaire estime qu'il y a des gens structurellement homophobes, mais il pense qu'il est possible de créer des conditions-cadres favorables à une évolution de la société. Cela prendra du temps, mais il existe des moyens d'éducation et de prévention, d'émancipation et la possibilité de donner des modèles ou d'inverser le poids de la honte.

Un dernier commissaire affirme comme essentiel que l'orientation sexuelle des parents ne se reportent pas sur leurs enfants et qu'ils n'aient pas à en supporter le poids.

En réponse, M. Hildbrand pense que l'action publique lausannoise ne va pas résoudre tous les problèmes, mais le vaste débat public en lien avec l'élargissement de la norme pénale antiraciste et l'élargissement du mariage permettra de préciser les normes de la société. Concernant les formulaires, il estime qu'il ne faut pas forcer les personnes à révéler des informations qu'elles ne veulent pas donner. Il constate que l'Administration récolte passablement d'informations et que c'est un grand travail que de demander à l'Administration de ne pas récolter certaines informations ou de les récolter sous une autre forme tout en lui demandant d'être sensible à des besoins spécifiques qui ne sont pas exprimés. En exemple, il explique qu'il est difficile de cacher son orientation si l'on porte plainte pour une agression homophobe.

5.2. Compétences des pouvoirs publics et actions des villes

Un commissaire s'enquiert de l'état des lieux en matière de communication inclusive au sein de l'administration.

Le directeur indique que la Municipalité s'efforce par certains côtés de concentrer la communication, par exemple en uniformisant le nom des services, mais dans la réalité, c'est difficile en raison, notamment, de l'échelon de communication supplémentaire créé par le Journal communal ou des compétences parfois partagée avec le Canton. En réalité, le seul endroit où tout est normé est, selon lui, le Contrôle des habitants. En résumé, le chemin est encore long. Le commissaire relève qu'il y a beaucoup de communication publicitaire de la Ville et qu'il serait souhaitable de ne pas avoir une communication uniquement hétéronormée.

Un commissaire se demande comment aménager les préaux pour les minorités.

M. Hildbrand explique que souvent les organisations de préaux font la part belle aux jeux de ballon, plutôt privilégiés par les garçons et affectent la portion congrue de l'espace aux enfants qui ne jouent pas au ballon. Il est donc question de partager l'espace de manière plus équitable et de permettre les comportements les plus divers, comme la lecture. Une réflexion est en cours sur les usages des cours d'école à la Direction EJQ. Une réflexion qui doit tenir compte des différents utilisateurs des écoles et de leurs préaux.

5.3 La stratégie proposée par la Municipalité

Un commissaire pense que la stratégie a le mérite de la clarté et qu'il y a deux éléments très positifs : une large participation qui est annoncée, qui évite l'écueil du travail à huis clos, et l'annonce d'un rapport-préavis qui permettra de réaliser les intentions contenues dans celui qui est examiné ce jour.

6.1. Réponse au Postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network »

Une commissaire qui a eu contact avec l'initiatrice informe la Commission que celle-ci est satisfaite de la réponse municipale.

Une commissaire demande si la désignation d'une personne qui prendra en charge ces questions amènera à une augmentation d'EPT. La réponse est négative. En conséquence la commissaire s'inquiète pour la surcharge de travail de cette personne.

Conseil communal de Lausanne

Un autre commissaire pense que les labels c'est bien mais que les réalisations concrètes c'est mieux.

Le conseiller municipal estime que la Ville de Lausanne doit exprimer ses positions et que cela passe parfois par un label. Dans le cas précis, il y a à la fois la volonté d'affirmer certains choix comme collectivité, même si pour certaines choses cela reste assez symbolique, et la volonté de mettre sur pied des pratiques.

6.2. Postulat de Mme Géraldine Bouchez « Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie »

Une commissaire demande pourquoi on ne répond pas précisément à la proposition de Mme Bouchez qui consiste à mettre une banderole sur le Pont-Chauderon.

Le conseiller municipal explique que la Municipalité a considéré que la demande de VoGay préconisant de hisser un drapeau arc-en-ciel sur le porte-drapeau de l'Hôtel-de-Ville était plus adaptée et plus valorisante.

Conclusions

La parole n'étant plus demandée, la Commission passe au vote des conclusions.

Conclusions de la Commission

Les conclusions 1 à 3 sont votées **séparément** comme suit.

1. La **conclusion 1** est **acceptée** avec **10 oui** et **2 abstentions**.
2. La **conclusion 2**, *Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network »* est **acceptée** avec **11 oui** et **1 abstention**.
3. La **conclusion 3**, *Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Géraldine Bouchez « Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie »* est **acceptée** avec **10 oui** et **2 abstentions**.



Lausanne, le 9 février 2020

Alain Hubler, rapporteur